



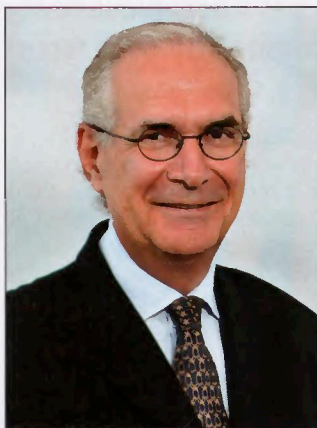
Rapprochement

Le cabinet d'avocats d'affaires Simon Associés fusionne avec le cabinet de Jean-Marie Chanon

Le cabinet d'avocats d'affaires Simon Associés fusionne à compter du 1^{er} mai avec le cabinet de Jean-Marie Chanon, ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats du barreau de Lyon. Simon Associés développe ainsi la structure entrepreneuriale de son équipe et renforce son activité en contentieux, médiation et arbitrage.

« Le rapprochement entre notre équipe et celle de Jean-Marie Chanon a pour objectif de renforcer notre présence à Lyon et en Rhône-Alpes et de s'assurer à long terme une compétence reconnue tant en contentieux qu'en médiation et arbitrage. Jean-Marie Chanon prend la direction nationale du pôle Médiation et Arbitrage du cabinet, tout en poursuivant à Lyon son activité en contentieux des affaires. Notre travail commun a confirmé une estime réciproque et un partage des valeurs communes et a démontré la complémentarité ainsi que l'utilité d'un tel rapprochement. Simon Associés regroupe aujourd'hui plus de trente avocats et juristes présents à Paris et à Lyon », explique Jean-Charles Simon, associé gérant de Simon Associés.

« Le hasard des dossiers nous a permis de travailler ensemble et



Jean-Marie Chanon

un partenariat s'est mis en place à l'automne 2008. Très rapidement, nous avons ressenti la nécessité de créer une structure intégrée pour satisfaire mieux encore les attentes de nos clients. L'alliance entre mon cabinet et Simon Associés va permettre de conforter par des équipes spécialisées et renforcées notre savoir-faire pluridisciplinaire. Cette démarche répond naturellement et plus particulièrement aux besoins des entreprises et des collectivités publiques confrontées à des enjeux économiques et sociaux en perpétuel mouvement. Mon activité au sein de Simon Associés est

un engagement de garantir à long terme un service de qualité à nos clients », explique Jean-Marie Chanon, nouvel associé de Simon Associés.

Fondé en 1992, le cabinet Simon associés est un cabinet d'avocats d'affaires regroupant plus d'une trentaine d'avocats et de juristes répartis entre Paris et Lyon, dont l'activité est essentiellement orientée vers les PMI/PME et les institutionnels de l'investissement de toutes formes exerçant dans tous types d'activités et dans des secteurs divers. Organisé en huit pôles de compétences complémentaires (*corporate* cessions acquisitions, fiscal, entreprises en difficultés, franchise et distribution, contentieux, immobilier, social et ressources humaines, réseaux d'informations et de communication), le cabinet accompagne ses clients dans l'ensemble des domaines du droit des affaires. Simon Associés développe une approche transversale de prévention des risques juridiques et judiciaires en prenant en considération l'ensemble des données de la vie de l'entreprise. Il est membre de plusieurs organisations du monde économique et publie régulièrement des articles sur la vie des affaires.